



Ce document se réfère au point 7.2 de l'ordre du jour provisoire.

Cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, du 12 au 17 novembre 2012, Séoul, Corée du Sud

**Document d'information de la FCA :**  
**la coopération internationale soutient la mise en œuvre de la CCLAT**

**Principales recommandations :**

- la COP-5 devrait instaurer et financer un groupe de travail sur les mécanismes d'assistance et de soutien pour la mise en œuvre de la CCLAT ;
- la COP-5 devrait charger le Secrétariat de la Convention de poursuivre sa collaboration avec l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac et l'ECOSOC, mais aussi de présenter une synthèse de tous les obstacles à la mise en œuvre de la CCLAT identifiés par les Parties à chaque réunion de l'équipe spéciale ;
- la COP-5 devrait demander au Secrétariat de la Convention d'envisager une coopération avec les organisations régionales dans le cadre de la promotion et de la mise en œuvre de la CCLAT ;
- les Parties devraient promouvoir activement la Convention lors d'événements internationaux et régionaux sur les MNT, lors de la remise des rapports sur les OMD et de consultations sur le cadre de développement après 2015.

## Introduction

Les Parties n'ont cessé de reconnaître l'importance de la coopération internationale dans la mise en œuvre des mesures de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT). La Convention<sup>1</sup> et les décisions des précédentes sessions de la COP<sup>2</sup> ont chargé le Secrétariat de la Convention de stimuler et de faciliter les travaux dans ce domaine. Malgré les progrès accomplis au fil des années<sup>3</sup>, « la coopération internationale et l'assistance mutuelle entre les Parties ... restent en général sous-utilisées, ce qui laisse une grande marge de progression »<sup>4</sup>. Par ailleurs, de nombreux pays continuent de signaler un besoin d'assistance pour la mise en œuvre de la CCLAT<sup>5</sup>.

Le rapport FCTC/COP/5/16 présente les activités de coopération internationale menées par le Secrétariat de la Convention ainsi que les tout derniers progrès en matière de lutte antitabac à l'échelle mondiale. L'Alliance pour la Convention-cadre (FCA) se félicite du rapport du Secrétariat et encourage

<sup>1</sup> Article 24.3(e).

<sup>2</sup> Décision COP1 FCTC/COP1(13), décision COP2 FCTC/COP2(10), décision COP4 FCTC/COP4(17), FCTC/COP4(18) et FCTC/COP4(19).

<sup>3</sup> Rapport FCTC/COP/5/16, paragraphes 2 à 7 de la COP-5.

<sup>4</sup> Rapport FCTC/COP/5/5, p. 19 de la COP-5.

<sup>5</sup> Rapport FCTC/COP/5/15, paragraphe 8 de la COP-5.

les Parties et la COP à soutenir les travaux sur la coopération internationale au sein du système des Nations Unies, des blocs régionaux et sous-régionaux et des partenaires du développement. Compte tenu des disparités entre les réalisations mondiales récentes et les défis qui demeurent à l'échelon national, la COP-5 devrait instaurer un groupe de travail intersessions sur les mécanismes d'assistance pour la mise en œuvre de la CCLAT chargé, entre autres, d'élaborer une stratégie à plus long terme sur la coopération internationale pour la lutte antitabac en vue de stimuler la coordination et l'investissement dans ladite mise en œuvre<sup>6</sup>.

## **Le cadre actuel pour la coopération internationale pour la lutte antitabac**

Lors de la COP-4, les Parties ont chargé le Secrétariat de la Convention de stimuler la coopération internationale pour la lutte antitabac à trois niveaux<sup>7</sup> :

1. au sein du **système des Nations Unies**, par le biais des travaux de l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac ;
2. auprès des **observateurs à la COP**, à l'instar des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ;
3. grâce à la collaboration avec d'autres organisations, telles que les **agences** et les **banques de développement**.

Le rapport FCTC/COP/5/16 décrit les activités entreprises par le Secrétariat de la Convention dans le cadre de la coordination et de la coopération internationales. Les sections suivantes de ce document exposent les principaux progrès enregistrés dans chaque domaine, ainsi que les suggestions de la FCA concernant les travaux à venir.

## **Le système des Nations Unies**

Des progrès considérables ont été réalisés en matière de promotion de la Convention dans le système des Nations Unies. En juillet 2012, le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) a adopté une résolution sur la cohérence de la lutte antitabac à l'échelle du système des Nations Unies<sup>8</sup>. Cette décision démontre la ferme détermination du système des Nations Unies à soutenir la Convention et à encourager les fonds, les programmes et les agences spécialisées des Nations Unies à contribuer à la mise en œuvre de la CCLAT.

La résolution de l'ECOSOC demande également à ce que l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac se réunisse chaque année afin d'élaborer des mesures pour assurer un suivi efficace de ses travaux et les intégrer aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement de la mise en œuvre de la CCLAT. En outre, le document identifie des domaines spécifiques où, les agences des Nations Unies et certaines autres organisations internationales, peuvent soutenir la lutte antitabac à l'échelon national<sup>9</sup>.

La FCA salue la résolution de l'ECOSOC et félicite le Secrétariat de la Convention, l'OMS et l'Initiative pour un monde sans tabac, pour le bon déroulement de la réunion de l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac organisée en février 2012. Des réunions annuelles similaires devraient favoriser une communication permanente entre le Secrétariat de la Convention et les

---

<sup>6</sup> La FCA recommande d'instaurer ce même groupe de travail dans son document d'information sur les mécanismes d'assistance et les ressources financières.

<sup>7</sup> Rapport de la COP-5 FCTC/COP/4/17 et décision de la COP-4 FCTC/COP4(17).

<sup>8</sup> Résolution E/RES/2012/4 des Nations Unies.

<sup>9</sup> Document E/2012/70.

diverses agences des Nations Unies, mais aussi une plus grande convergence de la lutte antitabac au système des Nations Unies. La FCA appuie les recommandations du rapport FCTC/COP/5/16 à l'égard du Secrétariat de la Convention visant à poursuivre sa collaboration avec l'Équipe spéciale et l'ECOSOC.

À ce sujet, la COP-5 devrait demander au Secrétariat de la Convention de présenter, à chaque réunion de l'Équipe spéciale, une synthèse de tous les obstacles à la mise en œuvre de la CCLAT que les Parties ont communiqué, ou identifiés par le biais de missions d'évaluation des besoins, au Secrétariat de la Convention. Ces informations devraient guider les travaux et les délibérations de l'Équipe spéciale. Chaque session de la COP devrait donc présenter des rapports distincts : l'un sur les réunions et les travaux de l'Équipe spéciale, l'autre sur les domaines potentiels d'action identifiés par la COP ou les Parties au cours de ces réunions.

La COP peut également demander au Secrétariat de la Convention, ainsi qu'aux bureaux pertinents de l'ECOSOC, de déterminer si les frais associés aux réunions de l'Équipe spéciale, s'élevant à 60 000 USD dans le budget proposé pour 2014-2015<sup>10</sup>, peuvent être pris en charge par d'autres sources de financement, plutôt que de grever le budget de la Convention.

### **Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales disposant du statut d'observateur à la COP**

Bon nombre d'organisations intergouvernementales ayant le statut d'observateur à la COP font partie du système des Nations Unies et sont également membres de l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac<sup>11</sup>. Parallèlement, les autres organisations intergouvernementales, comme les blocs régionaux et sous-régionaux, ont acquis le statut officiel d'observateur à la COP au fil du temps<sup>12</sup>.

Les organisations régionales représentent des structures importantes, susceptibles de faciliter les travaux en matière de lutte antitabac. La coopération au niveau national est essentielle en termes de commerce illicite des produits du tabac, de politiques de taxation, de publicité en faveur des achats transfrontaliers, de conditionnement et d'étiquetage et de réglementation des produits. Les organisations régionales et sous-régionales existantes, dotées de procédures de coopération fonctionnelles, offrent un excellent cadre pour la coopération régionale en matière de lutte antitabac.

La COP devrait demander au Secrétariat de la Convention d'envisager une coopération avec les organisations régionales dans le cadre de la promotion et de la mise en œuvre de la CCLAT. Dans le même temps, la FCA prie les Parties de chercher des moyens d'inclure la mise en œuvre de la CCLAT dans les initiatives de coopération internationale et régionale.

Les organisations non gouvernementales (ONG) jouent également un rôle important dans la promotion et le renforcement de la CCLAT à l'échelle mondiale. Par exemple, les membres de la FCA ont pris une part active à l'organisation de nombreux événements majeurs en 2011, tels que la réunion de haut

---

<sup>10</sup> Note explicative de la COP-5 sur la proposition de plan de travail et de budget pour la période financière 2014-2015. (FCTC/COP/5/INF.DOC./2), point 5.1 du budget.

<sup>11</sup> L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation Internationale du Travail (OIT), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), la Banque mondiale, l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

<sup>12</sup> L'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'Organisation Internationale de la Francophonie, l'Organisation de la Conférence Islamique, le Secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, le Marché commun du Sud (MERCOSUR).

niveau de l'ONU sur les MNT, et ont contribué à ce que la lutte antitabac soit présente dans les délibérations sur les maladies non transmissibles.

## Les agences et les banques de développement

L'investissement international dans la lutte antitabac est indispensable pour faire avancer la mise en œuvre de la CCLAT, notamment dans les pays aux ressources limitées. En 2006, un rapport de la COP-1 indiquait que le soutien des agences et des banques de développement était indispensable pour mettre en place des mesures fiscales et de lutte antitabac dans les pays à revenu faible, et créer ainsi un financement national durable en la matière<sup>13</sup>.

La FCA salue les contributions de l'Union européenne et du gouvernement australien sans lesquelles le Secrétariat de la Convention n'aurait pu mener à bien ses missions conjointes d'évaluation des besoins. Elles consistaient, notamment, à faire appel aux organisations de développement et à identifier les principaux donateurs des pays ayant mené des évaluations des besoins. Il s'agit-là d'un premier pas en matière d'efforts pour affecter davantage de ressources à la mise en œuvre de la CCLAT.

Malheureusement, la mobilisation des ressources internationales pour la mise en œuvre de la CCLAT semble toujours limitée. Le rapport FCTC/COP/5/15 sur les ressources financières et les mécanismes d'assistance ne mentionne pas les ressources directement fournies aux Parties par le biais d'une aide bilatérale au développement ou d'autres mécanismes. Les informations fournies par les Parties dans leurs rapports suggèrent que seule une Partie sur six signale avoir encouragé les organisations internationales à financer la mise en place de la CCLAT<sup>14</sup>. Les pays à revenu élevé étaient les moins susceptibles de signaler avoir encouragé un tel financement<sup>15</sup>.

La FCA s'inquiète de l'absence d'appui de la communauté internationale pour la lutte antitabac par les canaux de développement. Les Parties donatrices et bénéficiaires devraient échanger leurs opinions et informations sur d'éventuels efforts visant à renforcer l'investissement dans la lutte antitabac. La FCA recommande à la COP-5 d'instaurer et de financer un **groupe de travail sur les mécanismes d'assistance et de soutien pour la mise en œuvre de la CCLAT** qui devrait étudier, entre autres, les obstacles existants à l'appui international pour la mise en œuvre du traité.

## Les futurs débouchés pour la coopération internationale et le programme de développement

L'année 2011 a connu de grandes réalisations en matière de promotion de la CCLAT à l'échelle mondiale et régionale. Les gouvernements se sont engagés à accélérer la mise en œuvre de la CCLAT dans trois documents de haut niveau : la déclaration politique de l'ONU sur les maladies non transmissibles (MNT)<sup>16</sup>, la déclaration de Moscou sur les MNT<sup>17</sup> et la déclaration politique de Rio sur

---

<sup>13</sup> Le rapport de la COP-1 A/FCTC/COP/1/4 a conclu que : « la mise au point d'un mécanisme de financement à l'intérieur du pays revêt une importance cruciale pour garantir le financement durable des activités de lutte antitabac. ... [I]l semble qu'à long terme les pays capables de mettre en œuvre des politiques fiscales antitabac pourront obtenir des résultats en ce sens. C'est aux donateurs qu'incombera en grande partie la tâche d'aider les pays en développement à arriver à ce stade. » (paragraphe 149).

<sup>14</sup> Les Parties devaient répondre individuellement à la question suivante : *Avez-vous encouragé les organisations intergouvernementales internationales et régionales compétentes, les institutions financières et de développement où vous êtes représenté à fournir une aide financière aux pays en développement et à économie en transition Parties pour les aider à exécuter leurs obligations en vertu de la Convention ?*

<sup>15</sup> Calculé à partir des réponses fournies dans les rapports des Parties ; [http://www.who.int/fctc/reporting/party\\_reports/en/index.html](http://www.who.int/fctc/reporting/party_reports/en/index.html) au 1er septembre 2012.

<sup>16</sup> Résolution des Nations Unies A/RES/66/2 – Déclaration politique de la réunion de haut niveau des Nations Unies sur les MNT.

les déterminants sociaux de la santé<sup>18</sup>. Par ailleurs, des déclarations régionales en faveur d'une mise en œuvre accélérée de la Convention étaient adoptées<sup>19 20 21 22</sup>.

L'OMS ainsi que d'autres agences de l'ONU continuent d'affirmer que les MNT constituent une menace pour la santé et le développement dans le monde. Des processus pour élaborer un cadre de suivi des MNT<sup>23</sup> et un plan d'action global de lutte contre les MNT<sup>24</sup> sont en cours. Il est essentiel de poursuivre la promotion de la CCLAT en tant que principal outil contre les MNT et de promouvoir la lutte antitabac comme facteur de développement économique, social et environnemental.

Parallèlement, l'examen des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et des consultations sur les priorités de développement après 2015, est déjà amorcé. Des événements majeurs tels que la réunion de haut niveau sur les OMD en rapport avec la santé et les discussions sur le nouveau programme de développement à l'Assemblée générale<sup>25</sup>, se dérouleront de 2013 à 2015. La Convention et sa mise en œuvre devraient être promues grâce à ces efforts, afin que les avantages et la rentabilité de la lutte antitabac soient bien compris et pleinement appréciés par les partenaires du développement.

La FCA encourage les Parties à promouvoir activement la Convention lors d'événements internationaux et régionaux sur les MNT, de rapports sur les OMD et de consultations sur le cadre de développement après 2015.

### **Le groupe de travail sur les mécanismes d'assistance et de soutien pour la mise en œuvre de la CCLAT**

La FCA recommande à la COP-5 d'instaurer un **groupe de travail sur les mécanismes d'assistance et de soutien pour la mise en œuvre de la CCLAT**. Le mandat du groupe de travail devrait être vaste et comprendre des objectifs pour soutenir la coopération internationale en matière de lutte antitabac.

Selon la FCA, le groupe de travail pour la coopération internationale devrait :

- identifier et promouvoir les pratiques exemplaires pour accéder aux ressources internationales en faveur de la lutte antitabac ;
- rechercher les obstacles à l'aide au développement international pour la mise en œuvre de la Convention ;

---

<sup>17</sup> Première conférence ministérielle mondiale sur les modes de vie sains et la lutte contre les maladies non transmissibles - Déclaration de Moscou.

<sup>18</sup> Conférence mondiale sur les déterminants sociaux de la santé – Déclaration politique de Rio sur les déterminants sociaux de la santé.

<sup>19</sup> Déclaration ministérielle de l'OPS pour la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles.

<sup>20</sup> L'appel à l'action de Jakarta sur les maladies non transmissibles.

<sup>21</sup> La déclaration de Séoul sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles dans la région du Pacifique occidental.

<sup>22</sup> La déclaration de Brazzaville sur la prévention et le contrôle des MNT dans la région africaine de l'OMS.

<sup>23</sup> Une réunion officielle des États membres sur le cadre de suivi et les cibles pour la prévention et la lutte contre les MNT se tiendra du 5 au 7 novembre 2012 ; les informations sont disponibles à l'adresse :

[http://www.who.int/nmh/events/2012/ncd\\_discussion\\_paper/en/index.html](http://www.who.int/nmh/events/2012/ncd_discussion_paper/en/index.html).

<sup>24</sup> Les États membres et les agences de l'ONU sont invités à partager leurs commentaires en réponse au plan d'action « Zero Draft » lors de la deuxième consultation informelle le 1<sup>er</sup> novembre 2012 ; des informations sont disponibles à l'adresse : [http://www.who.int/nmh/events/2012/draft\\_action\\_plan/en/index.html](http://www.who.int/nmh/events/2012/draft_action_plan/en/index.html).

<sup>25</sup> La consultation mondiale de l'ONU sur la santé se déroulera d'octobre 2012 à février 2013 ; des informations sont disponibles à l'adresse : [http://www.who.int/topics/millennium\\_development\\_goals/post2015/en/](http://www.who.int/topics/millennium_development_goals/post2015/en/).

- élaborer une feuille de route afin de promouvoir la Convention lors d'événements internationaux et régionaux : à l'occasion du prochain rapport sur les OMD et durant l'élaboration des objectifs de développement international après 2015.

Ce groupe de travail devrait également répondre à d'autres composants du système d'aide de la CCLAT<sup>26</sup>, notamment la mobilisation des ressources et les mécanismes d'assistance. Par conséquent, le mandat du groupe de travail devrait contenir les actions suivantes<sup>27</sup>:

1. examiner les cas de mobilisation réussie des ressources pour la mise en œuvre de la CCLAT à l'échelon national à l'aide des mécanismes d'assistance existants et d'une assistance bilatérale et multilatérale au développement ;
2. faire des recommandations sur les autres moyens susceptibles d'affecter les ressources existantes ou de créer des ressources innovantes pour la mise en œuvre de la CCLAT ;
3. proposer un format d'évaluation d'impacts des missions d'évaluations des besoins de la CCLAT, et de la base de données des ressources disponibles ;
4. commander l'élaboration de documents directifs nécessaires : outils pour l'application de l'article 5.2 de la CCLAT, estimation des ressources pour la mise en œuvre de tous les articles de la CCLAT dans les pays à revenus faible ou intermédiaire.

Un financement suffisant devrait être prévu pour les réunions du groupe de travail entre la COP-5 et la COP-6. Les recommandations du groupe de travail seront soumises pour approbation lors de la COP-6.

---

<sup>26</sup> Le rapport FCTC/COP/5/15 paragraphes 22 et 23 contient une description détaillée du cadre d'assistance de la CCLAT.

<sup>27</sup> Le document d'information de la FCA sur les mécanismes d'assistance et les ressources financières contient d'autres informations sur le mandat du groupe de travail en termes de mobilisation des ressources.